



Aide aux familles - communication CD16 et agence comptable

publié le 14/04/2020

Veillez trouver ci-dessous une communication du Conseil Départemental de La Charente :

Un certain nombre de collégiens dans vos établissements respectifs bénéficient d'aide à la restauration. Depuis le 16 mars, les cuisines de vos collèges sont fermées. Pour ces enfants, le repas du midi était souvent le seul repas équilibré de la journée.

Aussi nous souhaiterions que vous puissiez contacter ces familles nécessiteuses afin de les guider, si nécessaire, vers l'aide alimentaire que peuvent proposer des associations charentaises habilitées à la distribution de denrées (cf. pièce-jointe) ou la Maison Départementale des Solidarités dont elles dépendent (cf. pièce-jointe).

Je vous remercie de votre engagement et de votre soutien constant à cette politique de solidarité.

Bien à vous,

Denis Bouclon

Directeur de l'éducation, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur
Conseil départemental de la Charente

A ce titre, vous trouverez également en pièce jointe le dossier de fonds social collégien si vous faites face à des difficultés particulières. Ce dossier, complété, sera remis dans la boîte aux lettres extérieure du collège ou envoyé par mail à ce.0160867f@ac-poitiers.fr

La direction,
La gestionnaire

Documents joints

 DOSSIER FONDS SOCIAL (PDF de 386.2 ko)

 Répertoire épiceries (Excel de 11 ko)

 Territoires d'action sociale (PDF de 105.1 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.